

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Band:** 12 (1883)

**Heft:** 11

**Rubrik:** Statistique de l'instruction publique en Suisse

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

conseils généraux ? — Quel pouvoir exerce le conseil communal ? — Par qui est-il nommé ? — Dites-nous ses principales attributions ? — Qui nomme le syndic ? — Comment se divisent les communes d'après les droits civiques de leurs habitants ? — Combien d'espèces de communes distingue-t-on ? — Nommez dans votre commune des bourgeois, des étrangers, des gens établis, des personnes en séjour. — La commune a-t-elle des propriétés ? — Quelles sont ces propriétés ? — Quelles sont les principales dépenses d'une commune ? — Comment la commune subvient-elle à ses dépenses ? — Qui gère la fortune de la commune ? — A qui appartiennent les édifices publics situés dans votre village ? — Quels sont ces édifices ? — A qui appartiennent les places publiques ? — les forêts ? les routes ? — les pompes à incendies ? — Qui doit pourvoir à l'assistance des pauvres, des orphelins, en cas d'accidents ? — Qui doit prendre les premières mesures en cas d'incendie ? — Quelles sont ces mesures ? — A qui doit-on annoncer une épidémie, une épizootie ? — Qui doit décider de la construction d'une nouvelle maison d'école ? — Qui établit les comptes de commune, de paroisse, des pauvres, des fonds d'école ? — Qui les examine ? — Qui les approuve ? — Pourquoi est-il impossible que tous les habitants d'une commune gèrent directement les affaires communales ? — Quelles sont les qualités d'un bon conseil communal, — d'un bon syndic ? — Nommez des sociétés constituées pour le développement religieux, corporel, intellectuel, politique, scientifique et d'utilité publique. — Qu'est-ce qu'un protocole ? — un procès-verbal ? — un copie-lettres ? — des archives ? — Qu'entend-on par ces mots : majorité absolue ? — majorité relative ? — Quelle est la majorité de 330 ? — de 269 votants ? — Que signifient les expressions : majorité, minorité, candidat, vote, électeur, élu, éligible, scrutin, urne ?

A. PERRIARD.

---

## STATISTIQUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE EN SUISSE

---

Les instituteurs se souviennent d'avoir rempli, en mars ou en avril 1882 un grand formulaire venant de Zurich, et destiné à figurer à l'Exposition nationale. Ces formulaires, arrivés de toutes les écoles de la Suisse, ont servi à composer la *Statistique de l'Instruction publique en Suisse*, pour l'année 1881. Cette statistique, faite au nom du département de l'Intérieur de la confédération suisse, et pour l'Exposition nationale, par M. Grob, secrétaire du département de l'Instruction publique du canton de Zurich, se compose de sept volumes, dont le prix est de 9 fr. Chaque volume isolé revient à 1 fr. 50.

Quelques mots avant de jeter un coup d'œil sur les chiffres, ne seront pas inutiles.

Le Comité central de l'Exposition convoqua un jour une assemblée

de délégués de toutes les parties de la Suisse. Là naquit l'idée d'offrir aux visiteurs de l'Exposition un tableau statistique, et si possible, graphique, de l'état de l'enseignement public dans toute la Suisse.

Un crédit demandé dans ce but à l'assemblée fédérale fut accordé. Au commencement de 1882, M. Grob fut chargé de la rédaction de l'ouvrage, avec l'autorisation de s'attacher des collaborateurs. M. le D<sup>r</sup> O. Hunziker, professeur à l'École normale de Küssnacht (Zurich), s'est chargé du groupement des prescriptions légales concernant l'instruction publique dans les différents cantons — VII<sup>e</sup> partie — et M. Koller, instituteur à l'École secondaire de Zurich, s'est déclaré prêt à représenter pour l'Exposition, graphiquement et au moyen de cartes, les résultats obtenus par la statistique des Ecoles.

Au mois de février, les formulaires furent imprimés dans les trois langues, et au commencement de mars, expédiés à toutes les Directions d'instruction publique, par ballots entiers. Le temps fixé pour le renvoi des questionnaires était trop court. En effet, au lieu de rentrer à la fin d'avril, l'avant-garde des questionnaires parut au mois de mai; le gros de l'armée en juin et juillet; enfin sept cantons restèrent assez en retard, puisque ce ne fut que le 31 octobre que rentra l'arrière-garde.

Là commencèrent les difficultés; des renseignements complémentaires durent être pris directement auprès des commissions d'école ou des instituteurs. Ceux d'entre nous qui en ont reçu savent comment cette *agence* de renseignements fonctionnait. « Pour faciliter autant que possible la réponse à nos demandes, dit l'auteur de la *Statistique*, on n'avait qu'à indiquer, sur la feuille reçue les points complémentaires que nous désirions avoir, qu'à mettre dans une enveloppe envoyée par nous et portant notre adresse, le papier en question, et qu'à le jeter à la boîte. Au bout de quelques semaines nous avons dû renouveler nos demandes dans les cantons d'où nous n'avions pas reçu de réponse; et même nous sommes vu dans la nécessité de faire une troisième tentative. »

Les difficultés venaient aussi de la politique. Les journaux dévoués à M. Schenk annonçaient à grands coups de trompette, une victoire prochaine; des délégués des cantons étaient appelés à Berne, et dressaient ce fameux avant-projet que l'on sait, de là la réponse laconique faite par un président de commission d'école à M. Grob: *Cela ne vous regarde pas!*

Enfin, des aspirants instituteurs, élèves de l'école normale de Küssnacht, furent au nombre des aides de la rédaction. L'impression de la *Statistique* fut commencée à la fin de décembre.

La *Statistique* se compose de sept volumes formant ensemble environ mille sept cents pages.

Le degré obligatoire de l'école publique est divisé en trois parties :

- I. Organisation et détails concernant les élèves;
- II. Détails relatifs au corps enseignant;
- III. Particularités économiques des communautés ou cercles scolaires, — *Schulgemeinden* — suisses. — Les dépenses annuelles et l'organisation des écoles de travaux manuels;
- IV. Ecoles enfantines, écoles d'adultes et écoles particulières;
- V. Ecoles secondaires, moyennes, académies, universités;
- VI. Récapitulation sur l'organisation pédagogique en Suisse et comparaison avec la statistique des écoles de M. le D<sup>r</sup> Kinkelin, pour l'année 1871;
- VII. Synopsis des prescriptions légales des cantons et de la Confédération, concernant les écoles.

Nous donnons ci-après un résumé comparatif de la statistique scolaire pour le canton de Fribourg.

I

**Élèves, sexe, origine, langue.**

DISTRICTS	GARÇONS	FILLES	DU CANTON	D'AUTRES CANTONS	ÉTRANGERS	ALLEMANDS	FRANÇAIS	ITALIENS	ROMANS	TOTAL
1. Sarine.	2048	2019	3505	475	87	652	3415	—	—	4067
2. Singine.	1478	1363	2215	616	40	2754	84	3	—	2841
3. Gruyère	1867	1866	3609	93	31	206	3526	1	—	3733
4. Lac.	1249	1308	1836	701	20	1710	845	2	—	2557
5. Broye.	1323	1181	2411	67	26	39	2464	1	—	2504
6. Glane.	1196	1105	2198	92	11	24	2277	—	—	2301
8. Veveysse.	728	632	1325	18	17	5	1352	3	—	1360
<b>Totaux</b>	<b>9889</b>	<b>9474</b>	<b>17099</b>	<b>2062</b>	<b>202</b>	<b>5390</b>	<b>13963</b>	<b>10</b>	<b>—</b>	<b>19363</b>
<b>Suisse.</b>	<b>218191</b>	<b>215889</b>	<b>378283</b>	<b>40905</b>	<b>14892</b>	<b>311271</b>	<b>97113</b>	<b>19864</b>	<b>5832</b>	<b>434080</b>

Ce tableau n'indique que les élèves des écoles publiques. Le canton de Fribourg figure dans ce tableau, au septième rang. Le premier rang est occupé par le canton de Berne, et le dernier par Nidwald.

II

**Absences, changement de domicile, distance de l'école, etc.**

DISTRICTS	ÉLÈVES AU 31 MARS 1882	ABSENCES		ÉLOIGNÉ DE L'ÉCOLE		ÉLÈVES		IDIOTS		DÉCÈS
		TOTAL 1881-82	PAR ÉLÈVE	PLUS DE 3 KM.	PLUS DE 5 KM.	ENTRÉS	SORTIS	PAS D'ÉCOLE	EXEMPT	
1. Sarine.	4067	54832	13.5	540	83	220	184	13	57	15
2. Singine.	2841	50048	21.4	454	78	125	114	16	80	8
3. Gruyère.	3733	58171	15.7	560	106	82	95	35	62	9
4. Lac.	2557	41780	16.4	409	5	164	155	11	70	8
5. Broye.	2504	36638	14.6	179	11	72	82	10	43	11
6. Glane.	2301	45845	19.9	222	11	101	97	9	43	10
7. Veveyse.	1360	27803	20.5	86	30	36	39	6	22	4
<b>Totaux.</b>	<b>19363</b>	<b>315117</b>	<b>132.0</b>	<b>2150</b>	<b>324</b>	<b>800</b>	<b>766</b>	<b>100</b>	<b>377</b>	<b>65</b>
<b>Suisse.</b>	<b>434080</b>	<b>7,778,328</b>	<b>17.8</b>	<b>17132</b>	<b>3225</b>	<b>23794</b>	<b>23321</b>	<b>2021</b>	<b>7876</b>	<b>1497</b>

Nous ne continuerons pas la transcription de ces tableaux. Le seul tableau des absences nous dit que nous sommes passablement au-dessus de la moyenne et que, sous ce rapport comme sous d'autres, nous avons encore des progrès à faire. (A suivre.)

## BIBLIOGRAPHIE

**Méthode Frœbel. Le bonheur de l'enfance.** *Guide des mères et des institutrices pour l'éducation des petits enfants*, par M<sup>me</sup> Elise Van Calcar, avec 32 planches hors texte. Gand, librairie Hoste.

Les instituteurs désireux de s'initier à la méthode Frœbel trouveront,